REUNION DES SERVICEs N° 31/2022

Compte rendu

**Date**: Mardi 18 octobre 2022

# En présence de :

Aurélie ARROSERES, Sandrine GILBERT, Cathy LAFONT, Sylvie POIRIER, Cédric TAUZIN, Lydie TOMMY, Sabine VERNIEUWE

Excusés : Pierre-Jean de BARGAS, Mickaël DROUET (réunion SDEEG)

**Début de la réunion :** 09h30

**Cédric TAUZIN**

* La cérémonie pour Jean-Pierre GAILLAUD aura lieu demain à 9 h 45 à l’église de Martillac. Une enveloppe est à l’accueil jusqu’à midi pour les agents qui souhaitent participer à une gerbe de fleurs.
* Présentation du plan sobriété : C’est une première adaptation à nos spécificités. Ce plan est à améliorer et Cédric nous invite à y réfléchir pour un retour le 08 novembre 2022 (cf. document en annexe).
* Un audit va être prévu pour des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
* La plateforme OSMOSE vient en remplacement du site OCMI à compter du 24/10/22 ; Elle permet aux agents de l’État et de ses établissements publics d’accéder à toutes les circulaires et bases de données des services préfectoraux (budget, subventions, élections…)
* L’action « nettoyons la nature » a eu un beau succès.
* Les élections du CMJ auront lieu
	+ Le 20 octobre pour l’Ecole des Bois
	+ Le 21 octobre pour l’Ecole des Mille Sources. Aurélie ETIENNE viendra en soutien de 14 heures à 16 heures.

**Lydie TOMMY**

* Samedi 22 octobre : nouvelle réunion diagnostic PLU de 9 heures à 12 heures 30
* Les élus ont décidé d’appeler La nouvelle Résidence route de Tout Vent : « Le clos de Martillac ».

Cédric fait lecture des mémos de Pierre-Jean et de Mickael

**Pierre-Jean de BARGAS**

- Restauration: problème avec un frigo, Eric a appelé le service de maintenance pour une intervention rapide.

- APS: "Grand Jeu d'Halloween" pour les petits et grands, mercredi 19 octobre 2022.

 Les répétitions pour le spectacle du 15 décembre ont bien démarré pendant l'APS du soir

 Nous allons refaire du baby gym après les vacances de la Toussaint

- ALSH: Inscriptions 3-6 ans: 40 max (semaine 1) / 37 max (semaine 2)

 Inscriptions 6-11 ans: 41 max (semaine 1) / 47 max (semaine 2)

 Inscriptions Loisirs Ados: 25 max

- Demande pour le Service Technique: voir pour attacher le filet au grillage pour éviter que les ballons ne restent coincés (je vais voir avec Serge mercredi).

- Copil Jeunesse (mairie): jeudi 20 octobre 2022 à 14h30 à la maire, budget Toussaint, point sur les inscriptions, point RH...

- Bilan Caf intermédiaire en cours (CF Aurélie)

- Fiche de poste et charte en cours également.

**Mickaël DROUET**

-Serge étant en vacances cette semaine, Philippe assurera la maintenance de l’école et des bâtiments.

-L’entreprise Cegelec travaillera toute la semaine pour les travaux de remise aux normes des coffrets électriques de la mairie. Leurs horaires de travail sont de 7h30 à 16h30. Ils ont un code alarme avec une clé. La coupure générale se déroulera le mardi matin.

-Je serai en vacances la semaine prochaine jusqu’au 2 novembre. Cedric Bayle assurera mon remplacement.

-Nous avons plusieurs réunions de chantier:

 # mercredi 14h00 réunion pour la création du bassin Jean Gilles (sur site)

 # vendredi 10h00 réunion de chantier quartier de la Morelle.

**Aurélie ARROSERES**

* RAS

**Sandrine GILBERT**

* L’inventaire de la Poste et les comptes de fond ont été faits.
* Jeudi matin : Martillac accueille la formation CNAS sur le thème de « l’aide financière ». Il est à prévoir des viennoiseries, café, thé….
* Une personne devra ouvrir le coffre pour la poste jeudi à 13h15.

**Cathy LAFONT**

* RAS

# **Sylvie POIRIER**

* Repas des ainés : pour l’instant 54 réponses ont été données. La date limite est le 31 octobre 2022.

# **Sabine VERNIEUWE**

* COPIL : ce jour à 14 heures
* La librairie itinérante sera présente ce jeudi de 16 heures à 19 heures
* Vendredi matin, elle sera à la bibliothèque de Gironde
* Un spectacle pour l’action « Lire et Elire » aura lieu vendredi soir à 19 heures pour les inscrits.

#

Fin de la réunion à 10h00

**La prochaine réunion aura lieu le mardi 08 novembre 2022 à 9 heures.**

*ANNEXE :*

 PLAN DE SOBRIÉTÉ (PROJET)

 COMMUNE DE MARTILLAC

**10 actions à mettre en place facilement et à effet immédiat.**

Ces pistes d’actions permettant d’atteindre l’objectif de 10% de réduction de la consommation énergétique de la France, et de limiter le risque de coupures d’électricité ou de pénurie de gaz cet hiver.

**Mis en place dans la commune de Martillac.**

À réfléchir pour mettre en place

**Action 1 : Établir une estimation globale des consommations d’énergie des bâtiments et services pour cibler les plus énergivores.**

Cela peut être mis en place à l’aide de e-SHERPA, un outil de sensibilisation et d’aide à la décision gratuit et à destination des collectivités.

**Action 2 : Sensibiliser les agents de la collectivité.**

* Présenter à tous les agents le contexte énergétique, les impacts sur le budget de la collectivité et les mesures de sobriété décidées en s’appuyant par exemple sur l’outil e-SHERPA ;
* Nommer un responsable « Sobriété » par service (par exemple les chefs de service) pour relayer ces informations et diffuser les bonnes pratiques ;
* Former les agents de maintenance ou techniciens pour veiller à la bonne application des mesures et répondre à leurs éventuelles questions ; 🡪 Mickael
* Action complémentaire à mettre en place. Mickael aura la fonction d’étudier les consommations des bâtiments et équipements, vérifiera les réglages de programmation chauffage ou éclairage public, proposera des pistes d’économie et mènera des actions de sensibilisation auprès de ces collègues.

**Action 3 : Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement.**

Cela peut passer par la mise en place de thermostats d’ambiance programmable, de thermomètres afin de vérifier la température des bureaux ou bien de radiateurs à température réglable.

**Action 4 : Réguler à 19°C les bâtiments publics occupés et en « hors-gel » les bâtiments inoccupés.**

**Pour les bâtiments inoccupés :**

* 16°C maximum, pour une inoccupation de 24h à 48h ;
* 8°C maximum, pour une inoccupation supérieure ;
* 16°C maximum durant la nuit de 17 heures à 7 heures.

Cela est applicable également lors des temps de réduit afin que les températures soient revues au plus juste.

Un accompagnement peut également être réalisé auprès des agents afin de limiter le recours individuel au chauffage d’appoint.

**Action 5 : Réduire l'intensité et les plages d’éclairage public.**

* Éteindre l’éclairage public entre 0h et 6h00, excepté sur les axes principaux et zones sensibles ;
* Sur les axes principaux, l’intensité lumineuse peut être réduite.

**Action 6 : Former les agents à l’écoconduite et optimiser les déplacements.**

* Limitation de vitesse à 80 km/h sur route et 110 km/h sur autoroute ;
* Limiter la distance de freinage, le temps d’accélération, les vitesses excessives et le transport de charges inutiles ;
* Favoriser les réunions à distance et autoriser les déplacements de plus de 20 km en présentiel uniquement pour les réunions longues (>1 journée) ou essentielles ;
* Encourager le covoiturage.

**Action 7 : Couper l’eau chaude sanitaire, sauf au sein des salles de repos des agents.**

* Couper l’eau chaude dans les bâtiments publics, si possible dans les équipements sportifs (éviers lavabos) ;
* Purger le réseau coupé afin d’éviter les dommages en cas de gel.

**Action 8 : Réduire la saison de chauffe.**

* Fixer la saison de chauffe de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques.

**Action 9 : Interdire l’usage d’appareils électriques.**

* Interdire l’usage d’appareils très énergivores tels que les chauffages d’appoints et ne pas laisser les appareils électriques branchés.

**Action 10 : Éteindre l’éclairage des monuments et enseignes lumineuses.**

* Éteindre l’éclairage des monuments et des façades des bâtiments publics en semaine, et le limiter jusqu’à 23h les vendredis et samedis.
* Faire respecter la législation relative à l’extinction des vitrines, des enseignes et des publicités lumineuses et élargir les plages d’extinction de 22h à 17h.

**Action 11 : Améliorer les gestes écologiques au sein de l’environnement de travail.**

* Réduire les plages d’ouverture au public (administrations, musées…) ;
* Envisager la possibilité du télétravail ;
* Favoriser la dématérialisation et limiter la consommation de papiers.

**Autres pistes d’actions à plus long terme**

* La rénovation énergétique des bâtiments publics ;
* La modernisation de l’éclairage public (leds) ;
* La modernisation des flottes de véhicules publics ;
* Le développement de réseaux de chaleur et de froid vertueux (équipements en panneaux photovoltaïques par exemple) ;
* Le développement de modes de déplacement doux.

🙪 🙪 🙪 🙪 🙪